

REUNION DU GROUPE DE TRAVAIL MAE-ONG

Réunion du 7 février 2014

Procès-verbal

Liste des participants

Pour le Ministère des Affaires étrangères et européennes :

- Madame Martine SCHOMMER
- Madame Geneviève HENGEN
- Monsieur Frank MERTENS
- Madame Alexandra ALLEN
- Monsieur René LAUER (pour le point 1)

Pour les ONGD :

- Monsieur Armand DREWS (OGBL Solidarité Syndicale)
- Madame Christine DAHM (Cercle)
- Madame Aude EHLINGER (SOS Faim)
- Monsieur Marc KEUP (ASTM)
- Monsieur Andreas VOGT (Caritas)
- Madame Denise RICHARD (Bridderlech Deelen)
- Monsieur Paul DELAUNOIS (Médecins sans Frontières)
- Monsieur Dennis YAUN (Cercle)
- Monsieur François-Xavier DUPRET (Cercle)

1) La durabilité dans les projets de développement

Une des conclusions essentielles tirée des évaluations externes d'un nombre significatif d'ONG réalisées au cours des dernières années est que la durabilité des projets doit être abordée de manière plus systématique dès la phase de planification et tout au long de l'intervention.

Afin d'améliorer la durabilité dans les projets de développement, le Ministère recommande fortement de :

- intégrer les projets dans l'environnement local ;
- analyser le contexte local et national au moment de la préparation de l'intervention ;
- comprendre le cadre légal régissant les relations de coopération et les dispositions réglementaires à respecter ;
- prendre en compte les politiques locales et nationales ;
- renforcer les capacités du partenaire local.
- veiller à ce que le suivi financier des activités du partenaire ne se fasse pas au détriment du suivi technique (contenu et impact des interventions).

D'autre part, le Ministère pense qu'il faut privilégier les dépenses d'investissement en formation, organisation et sensibilisation des partenaires et suggère de limiter les frais courants (salaires, frais de fonctionnement) voire de les faire évoluer de manière dégressive. Dans ce contexte, le Ministère rend attentif au risque de la dépendance du partenaire local vis-à-vis de l'ONG du Nord et encourage les ONG à prendre en compte et gérer ce risque.

Le Ministère va appliquer le respect de l'aspect de durabilité plus strictement dans le traitement des dossiers à l'avenir, de sorte à en faire un critère de sélection, tant pour les projets de cofinancement que pour les accords-cadres.

Les ONG sont d'accord qu'il s'agit-là d'un élément crucial pour les projets de développement. Elles pensent néanmoins que dans certains types de projet, notamment dans les secteurs sociaux, la durabilité, voire l'indépendance vis à vis de financement externes sera difficile à atteindre. Ensemble avec le MAE elles conviennent qu'il importe dans ces cas de se l'avouer et de prendre la responsabilité de part et d'autre de prioriser les bénéfices de court terme sur la durabilité à long terme.

En tout état de cause, le Ministère pense qu'il est indispensable que l'ONG cherche des solutions pour garantir la durabilité et dans cette perspective engage un dialogue sur place avec les autorités publiques, des bailleurs internationaux et/ou le secteur privé.

2) Le budget 2014 et les perspectives budgétaires pour 2015

Le Ministère exprime sa satisfaction que le nouveau programme gouvernemental reprend l'engagement du gouvernement de garder son aide publique au développement (APD) à 1% du revenu national brut (RNB). Le calcul de l'APD se fera de la même façon que par le passé. Si les définitions du CAD permettent d'attribuer certaines dépenses sur le compte de l'APD, et si bon nombre de pays développés appliquent l'entièreté de ce qui est possible, le Luxembourg continuera à y renoncer.

Toujours est-il que le budget 2014 sera inférieur à celui de 2013 (qui, pour des raisons de prévisions du RNB, dépassera le 1%) et le Ministère a dû infliger des baisses aux volets multilatéral, bilatéral et aide humanitaire. Par ailleurs, il a dû réduire de 10% ses frais de fonctionnement par rapport au budget 2013 et il a demandé à ses partenaires de suivre son

exemple. Le Ministère tient dans ce contexte à remercier le Cercle d'avoir consenti à réduire sa demande de subside pour 2014 de 7.000 euros. De manière générale, le Ministère sera dans les années à venir amené à regarder de plus près les frais administratifs.

Pour 2015, il est à prévoir que la pression restera forte sur les frais de fonctionnement, mais le Ministère essaie dans la mesure du possible de garder les dépenses opérationnelles intouchées.

Sur demande du Cercle, il confirme qu'il n'y aura pas de budget supplémentaire en 2015 pour la présidence ou l'année européenne du développement (en dehors des fonds de l'UE).

3) L'année européenne du développement en 2015

Le Ministère a consulté le Comité interministériel d'éducation au développement durable (CIEDD) quant à sa participation à l'année européenne du développement en 2015. Le Comité a proposé une première piste qui serait de créer un lien entre les écoles, le Ministère de l'éducation, les ONG et le MAEE en organisant une présentation de la coopération luxembourgeoise à la cérémonie de clôture. Le Comité interministériel pour le développement était également intéressé à l'idée d'intégrer le développement en tant que thématique transversale lors de l'élaboration des programmes de présidence des autres ministères.

Le Ministère a insisté sur le fait que la dimension européenne devait être présente dans les projets, même si ce n'était pas l'élément le plus facile à intégrer.

Le Ministère a rappelé que l'enveloppe disponible devait être partagée entre les différents acteurs de l'année européenne du développement. Il faudrait donc procéder de façon pragmatique et donner le label « année européenne » à des activités déjà prévues ou programmées et les inscrire dans un programme-cadre. Il faudrait réfléchir à ce qui était possible dans le secteur de la culture et des activités prévues pour y intégrer un volet Sud et éventuellement développement.

Le Cercle a informé le Ministère qu'il avait déjà eu des discussions préliminaires avec les ONG quant à l'organisation d'événements communs lors de l'année européenne du développement, mais qu'elles attendront la nomination du Coordinateur national avant de présenter leurs idées.

4) Assises de la Coopération

Les Assises de la Coopération auront lieu les 24 et 25 avril dans les locaux du Ministère du Développement Durable et des Infrastructures (MDDI) au Kirchberg, au 22e étage.

Le 24 avril, le Ministre fera une intervention en début des Assises. La matinée sera consacrée ensuite à une table ronde sur le cadre post-2015, en présence de la Ministre de l'Environnement.

Pour le déjeuner, qui se déroulera dans la cantine du MDDI, le Ministère prévoit d'organiser des « tables géographiques », pour faciliter la rencontre des ONG avec les représentants de ses Ambassades/Bureaux de la Coopération dans les pays partenaires.

Dans l'après-midi du 24 aura lieu la deuxième table ronde, au sujet de la résilience et probablement en présence de la Commissaire européenne à la Coopération internationale, aide humanitaire et réaction aux crises, Kristalina Georgieva.

La matinée du 25 sera organisée par les ONG mais fera partie du programme officiel de ces Assises. Les grandes lignes de ce volet du programme seront prochainement transmises au Ministère. Le thème évoluera autour de la complémentarité entre acteurs pour renforcer la société civile dans le Sud, en vue du cadre post-2015.

Les Assises seront clôturées le 25 avril à midi, par une conférence de presse, où le Cercle est invité à participer aux côtés du Ministre suivant la pratique de 2012.

Pour des questions d'organisation (accès au lieu de réunion), la procédure d'inscription devra cette année être appliquée de manière plus stricte et les personnes qui souhaitent participer aux Assises doivent s'inscrire au préalable.

5) Divers :

- **rappel pour soumettre les rapports des projets de sensibilisation**

Le Ministère demande aux ONG de soumettre dans la mesure du possible les rapports de leurs projets de l'année 2013 (dus 6 semaines après la fin des activités, suivant les conditions générales), afin de lui permettre de payer les tranches 2013 et de libérer un solde éventuel sur l'année 2014.

Pour 2014, 14 dossiers (dont 3 nouveaux) sont parvenus au Ministère. Ce dernier informe les ONG que la ligne budgétaire sera très probablement en 2014 légèrement supérieure à celle de 2013.

- **obligations en matière d'audit**

- Sur demande du Cercle, le Ministère confirme aux ONG qu'il renoncera à éditer une liste indicative de points à inclure dans les audits. En effet, après avoir consulté différents auditeurs, il pense que des procédures convenues répondront mieux à ses besoins ainsi qu'à ceux des ONG et de leurs partenaires. Il fera prochainement appel à des auditeurs pour entamer l'élaboration de ces procédures.
- Sur demande du Cercle, le Ministère confirme que la phrase sur l'obligation pour les ONG de tenir une comptabilité en partie double a entretemps été retirée des conditions générales, dont la version disponible sur le site en ligne est correcte entretemps. Le Ministère s'excuse de ne pas avoir supprimé cette phrase erronée dès le départ et souligne que les ONG sont tenues de tenir une comptabilité adaptée à l'étendue de leurs activités, qui peut donc être soit une comptabilité recettes/dépenses, soit une comptabilité en partie double.
- Finalement, le Ministère informe les ONG que le guide d'utilisation à l'attention des ONG et des réviseurs d'entreprises sur le remboursement des frais administratifs a été révisé pour le mettre en conformité avec les nouvelles conditions générales. La version révisée, avec suivi des modifications, est jointe au présent procès-verbal.

<p>La prochaine réunion du groupe de travail MAE-ONG aura lieu le 4 avril 2014 à 14h30 dans les locaux du MAE.</p>
